

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2024

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Partenariat entre le département des Hauts-de-Seine et la Ville en matière d'action sociale – approbation du protocole**

Rapporteur : Francis Brunelle

En matière d'action sociale, les lois de décentralisation ont confié aux Départements un rôle de chef de file.

Leurs interventions sont mises en œuvre en partenariat avec les communes et leur CCAS.

Pour faire suite à l'ouverture d'un nouveau pôle social départemental Antony-Sceaux, situé à la Croix de Berny, il est apparu utile de formaliser de nouvelles modalités de partenariat.

Un protocole a été élaboré à cet effet en vue de préciser les interventions sociales menées par le Département et d'améliorer leur coordination avec celles de la Ville.

Les objectifs que les deux collectivités se proposent de poursuivre concurremment sont notamment les suivants :

- mieux connaître et faire connaître l'offre globale en matière de solidarités ;
- améliorer la qualité de service rendu notamment en simplifiant les démarches pour l'utilisateur ;
- mener des actions complémentaires et communes visant la prévention, l'aide aux publics les plus fragiles et l'insertion des publics accompagnés.

La collaboration entre les collectivités sera renforcée grâce à la mise en place d'instances de dialogue et de pilotage ayant pour objet d'adapter les dispositifs au plus près des besoins des habitants de la commune.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le protocole de partenariat entre le département des Hauts-de-Seine et la Ville en matière d'action sociale et d'autoriser le maire à le signer.